

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/SPS/GEN/784

21 juin 2007

(07-2629)

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: espagnol

PROGRAMME DE MATÉRIEL DE MULTIPLICATION SAIN DE DRACAENA SPP DESTINÉ À L'EXPORTATION SUR LE MARCHÉ DES ÉTATS-UNIS

Communication du Costa Rica

La communication ci-après, datée du 19 juin 2007, est distribuée à la demande de la délégation du Costa Rica.

1. L'exportation vers les États-Unis des plantes d'agrément cultivées au Costa Rica rapporte environ 30 millions de dollars par an, soit 56 pour cent des exportations totales de plantes d'agrément. Ces trois dernières années, leur production a augmenté de 10 pour cent et devrait continuer à progresser.
2. Cependant, depuis une dizaine d'années, l'accès au marché des États-Unis des plantes d'agrément de plus de 18 pouces (45 cm) en provenance du Costa Rica est devenu très difficile, et cela pour deux raisons précises: i) la réglementation phytosanitaire appliquée par les États-Unis, qui restreint l'entrée de ce type de plantes; ii) le taux élevé d'interceptions de parasites dans les exportations de matériel de multiplication de *Dracaena* en provenance du Costa Rica à leur entrée aux États-Unis.
3. À la recherche d'une solution pour remédier à cette situation, le gouvernement costa-ricien, avec le concours des États-Unis et en coordination avec les exportateurs nationaux, a mis en place un programme pilote d'inspection et de certification des plantes d'agrément *Dracaena* spp exportées vers les États-Unis, qui a reçu pour nom Programme de matériel de multiplication sain (Clean Stock Program, en anglais).
4. Pour que l'exécution de ce programme soit plus efficace, on a élaboré un projet de recherche sur le matériel de multiplication et les différents agents environnementaux qui influent sur la prolifération des parasites. Ce projet, mis en œuvre depuis 2005, a principalement pour objet de développer des actions visant à minimiser le risque phytosanitaire présenté par les *Dracaenas* destinés à l'exportation, en modifiant les pratiques de la chaîne de production, afin qu'elles deviennent totalement sûres du point de vue phytosanitaire. En outre, on s'efforce de réunir des informations techniques qui justifieraient la modification de la réglementation appliquée par les États-Unis aux *Dracaenas* de plus de 18 pouces.
5. Les activités prévues dans le projet se répartissent en trois catégories: i) recherche: l'objectif est d'identifier les principaux parasites associés au *Dracaena* qui sont responsables des principaux problèmes d'interception et établir un lien entre ces parasites et les conditions environnementales et écologiques, pour parvenir finalement à une gestion intégrée de ces conditions afin qu'elles servent de mesures de l'atténuation du risque; ii) traçabilité et inspection: le principal objectif consiste à

./.

déterminer les pratiques agricoles qui, sur le plan phytosanitaire, contribuent à réduire au minimum le risque d'apparition des parasites identifiés, ainsi qu'à élaborer un système de traçabilité documentaire qui permette un suivi en amont et en aval des envois de Dracaenas; iii) promotion et vulgarisation du programme: qui sert d'appui pour la gestion des autres composantes grâce à l'élaboration de publications, à l'organisation d'ateliers, à celle de réunions avec les divers secteurs intéressés ainsi qu'à la conception et l'affichage d'une page Web du programme (www.dracaenas.cnp.go.cr).

6. L'un des aspects les plus marquants du projet a été la constitution d'un Comité directeur auquel participent les acteurs publics et privés intéressés, ainsi que la participation officielle des États-Unis et le concours apporté par des centres universitaires internationaux. De la sorte, le Service phytosanitaire public qui relève du Ministère costa-ricien de l'agriculture et de l'élevage (MAG), assure la coordination du programme dont l'exécution et l'orientation bénéficient du soutien du Centre agronomique tropical de recherche et d'enseignement supérieur (CATIE), du Conseil national de la production (CNP) et de l'Université Purdue. En outre, le Ministère costa-ricien du commerce extérieur (COMEX) et le Département de l'agriculture des États-Unis (USDA), par l'intermédiaire du Service d'inspection zoosanitaire et phytosanitaire (APHIS), y participent activement en apportant un appui politique et technique, respectivement. Les représentants de l'industrie exportatrice participent à tous les volets du projet.

7. Le projet de recherche doit en principe durer trois ans (2005-2008) pour un coût total de 1 487 808,96 dollars EU. Il est financé par le gouvernement costa-ricien dont la politique a notamment consisté à créer un programme d'appui au secteur productif agricole qui a pour objet de contribuer à la transformation de la production, des techniques et des entreprises, considérées comme des éléments de base pour l'amélioration de la compétitivité. On espère ainsi garantir et préserver l'accès au marché des États-Unis et de surcroît parvenir à une augmentation annuelle importante des exportations nationales de ce type de matériel de multiplication et à une plus grande compétitivité sur les marchés internationaux.

8. Le gouvernement costa-ricien juge qu'il est important de faire partager cette expérience bilatérale en matière d'application de mesures sanitaires et phytosanitaires, qui débouchera sur des arguments scientifiques en faveur d'un examen de la législation sur la quarantaine en vigueur aux États-Unis et de la mise en place de mesures d'atténuation propres à réduire le risque phytosanitaire et à favoriser le commerce international.
